



## PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRINCIPAL 2025

### I - CADRE REGLEMENTAIRE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle sera disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 28 janvier 2025.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions auprès des organismes publics chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

## II - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

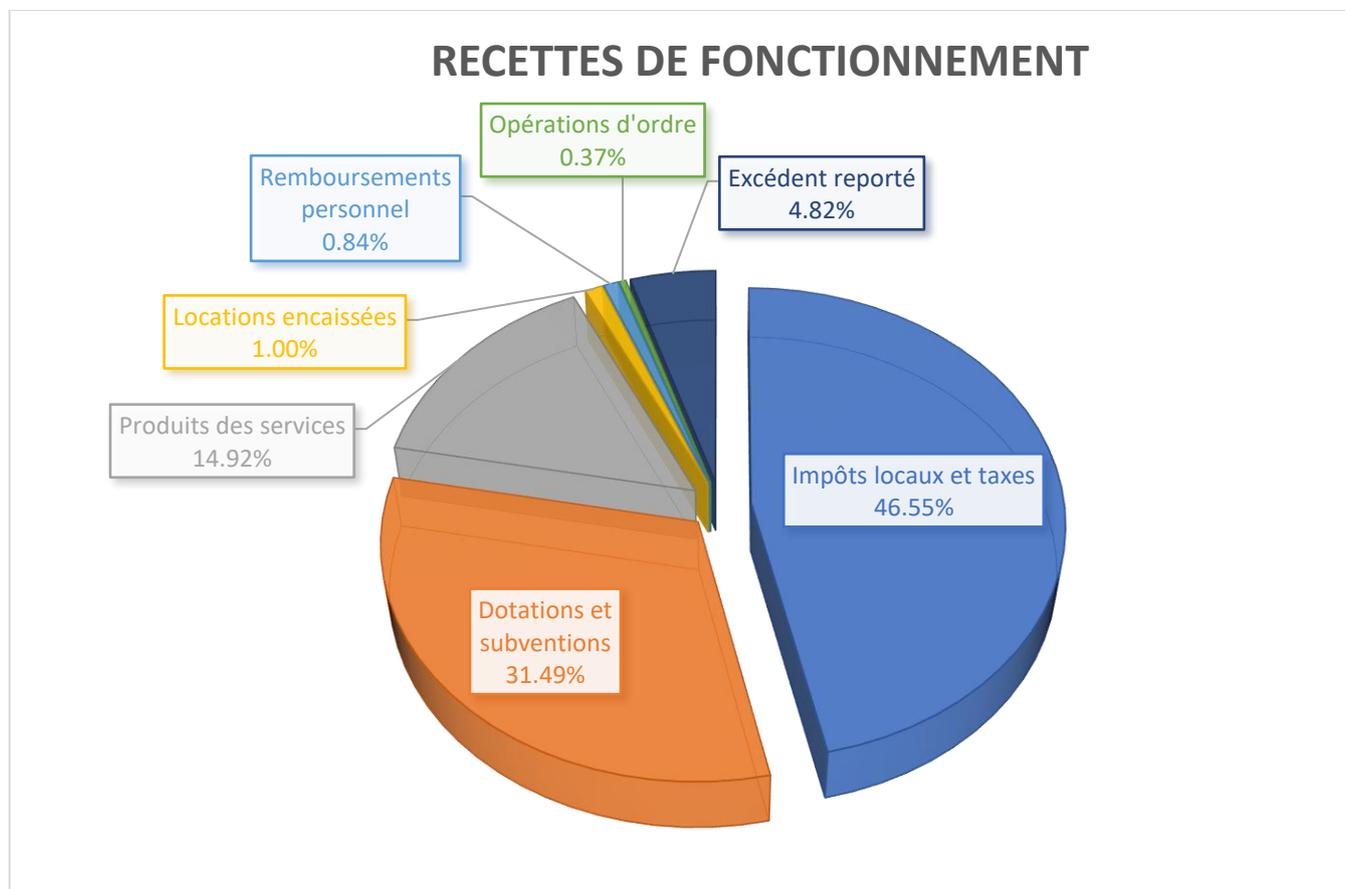
Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien : la section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Sens	Chapitre	Budget 2024	Réalisé 2024	Budget 2025	% Budget 2025/ budget 2024	% Budget 2025 / Réalisé 2024
<b>R</b>	013 - Atténuations de charges	55 000	63 360.63	<b>35 000</b>	-44.76%	-36.36%
	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	579 660	606 159.54	<b>619 000</b>	2.12%	6.79%
	73 - Impôts et taxes	255 480	255 448.74	<b>254 500</b>	-0.38%	-0.38%
	731 - Fiscalité locale	1 581 590	1 592 182.50	<b>1 676 300</b>	5.28%	5.99%
	74 - Dotations et participations	1 257 950	1 292 402.30	<b>1 306 200</b>	1.07%	3.84%
	75 - Autres produits de gestion courante	35 050	33 081.98	<b>41 640</b>	25.87%	18.80%
	76 - Produits financiers	0	4.64	<b>0</b>		
	77 - Produits spécifiques	1 000	1 943.68	<b>0</b>		
	78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	492.66	<b>0</b>		
	002 - Résultat de fonctionnement reporté	200 000	200 000.00	<b>200 000</b>	0.00%	0.00%
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 270	25 815.90	<b>15 360</b>	-40.50%	-20.29%
<b>Total R</b>		<b>3 985 000</b>	<b>4 070 892.57</b>	<b>4 148 000</b>	<b>1.89%</b>	<b>4.09%</b>
<b>D</b>	011 - Charges à caractère général	-929 800	-863 698.19	<b>-938 000</b>	8.60%	0.88%
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	-1 886 700	-1 854 406.46	<b>-1 968 000</b>	6.13%	4.31%
	014 - Atténuations de produits	-2 650	-2 317.14	<b>-6 000</b>	158.94%	126.42%
	65 - Autres charges de gestion courante	-316 450	-303 618.23	<b>-311 700</b>	2.66%	-1.50%
	66 - Charges financières	-52 120	-50 566.73	<b>-52 000</b>	2.83%	-0.23%
	67 - Charges spécifiques	-2 000	0.00	<b>-2 050</b>		2.50%
	68 - Dotations aux provisions et dépréciations	-280	-280.00	<b>-250</b>	-10.71%	-10.71%
	023 - Virement à la section d'investissement	-704 000	0.00	<b>-775 000</b>		10.09%
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-91 000	-100 998.38	<b>-95 000</b>	-5.94%	4.40%
<b>Total D</b>		<b>-3 985 000</b>	<b>-3 175 885.13</b>	<b>-4 148 000</b>	<b>30.61%</b>	<b>4.09%</b>
<b>Total général</b>		<b>0</b>	<b>895 007.44</b>	<b>0</b>		

## LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, multi-accueil, accueil de loisirs, périscolaire, locations de salles ou bâtiments...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat ou d'autres collectivités comme communauté de commune Sèvre et Loire, et enfin à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent **4 148 000 euros**.



**Produits des services et du domaine 2025 : 619 000 €**

Ils correspondent aux participations facturées à la population et aux organismes divers pour les services rendus par la commune et comprennent notamment :

	Montant alloué	% BP2025 /BP2024	% BP 2025/ réel 2024
Les participations aux frais de restauration scolaire et pour l'accueil périscolaire	376 500 €	+5.46%	+2.46%
Les participations pour les activités d'Accueil de loisirs et tweens	139 500 €	+5.68%	-0.25%
Les participations pour le Multi-Accueil	84 000 €	+12.00%	+5.33%
Le remboursement de frais et mise à disposition de personnel communal	6 850 €	+5.22%	+8.37%
Les concessions dans les cimetières	7 900 €	+58.00%	-8.08%
Les redevances d'occupation du Domaine public	4 250 €	+2.41%	+1.59%

Ils augmentent de 6,79% par rapport au budget 2024.

## Impôts, taxes et fiscalité locale 2025 : 1 930 800 €

Ils englobent les contributions directes et les autres impôts locaux.

### Les contributions directes

Le produit attendu des taxes locales est de **1 529 300 €**.

Cette estimation est fondée sur :

- L'augmentation des bases des valeurs locatives des locaux soumis à la taxe foncière revalorisées de **+ 1,7%** au niveau national (calcul lié à la variation de l'indice des prix à la consommation entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2),
- L'augmentation des taux communaux de taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties comme suit :

Taux	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Taxe d'habitation</b> (résidences secondaires depuis 2023)	19,28%	19,28%	19,28%	19,28%	20,05%	20,83%	21.25%
<b>Taxe foncière bâti</b>	20,26%	20,26%	35,26%*	38,08%	39,60%	41,14%	41.96%
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	39,59%	39,59%	39,59%	42,76%	44,47%	46,20%	47.12%

\* Depuis 2021 : Transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) opéré vers les communes : Ainsi, pour LE PALLET, le taux de référence 2021 = Taux communal 2020 (20,26%) + taux départemental 2020 (15%) = 35,26%

### Les autres impôts locaux et taxes

Les autres impôts locaux s'élèvent globalement à **401 500 €**, soit équivalent au budget 2024, ainsi par exemple :

	Montant alloué	% BP2025 /BP2024	% BP 2025/ réel 2024
L'attribution de compensation de la CCSL	193 120 €	-0.25%	-0.26%
La taxe additionnelle aux droits de mutation	90 000 €	-1.75%	-1.82%
Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	59 000 €	-0,84%	-0,75%
La taxe sur les pylônes électriques	55 000 €	+5,36%	+5.25%
Les autres taxes	4 380 €	+2,58%	+1,71%

## Dotations et subventions 2025 : 1 306 200 €

### La Dotation Globale de Fonctionnement

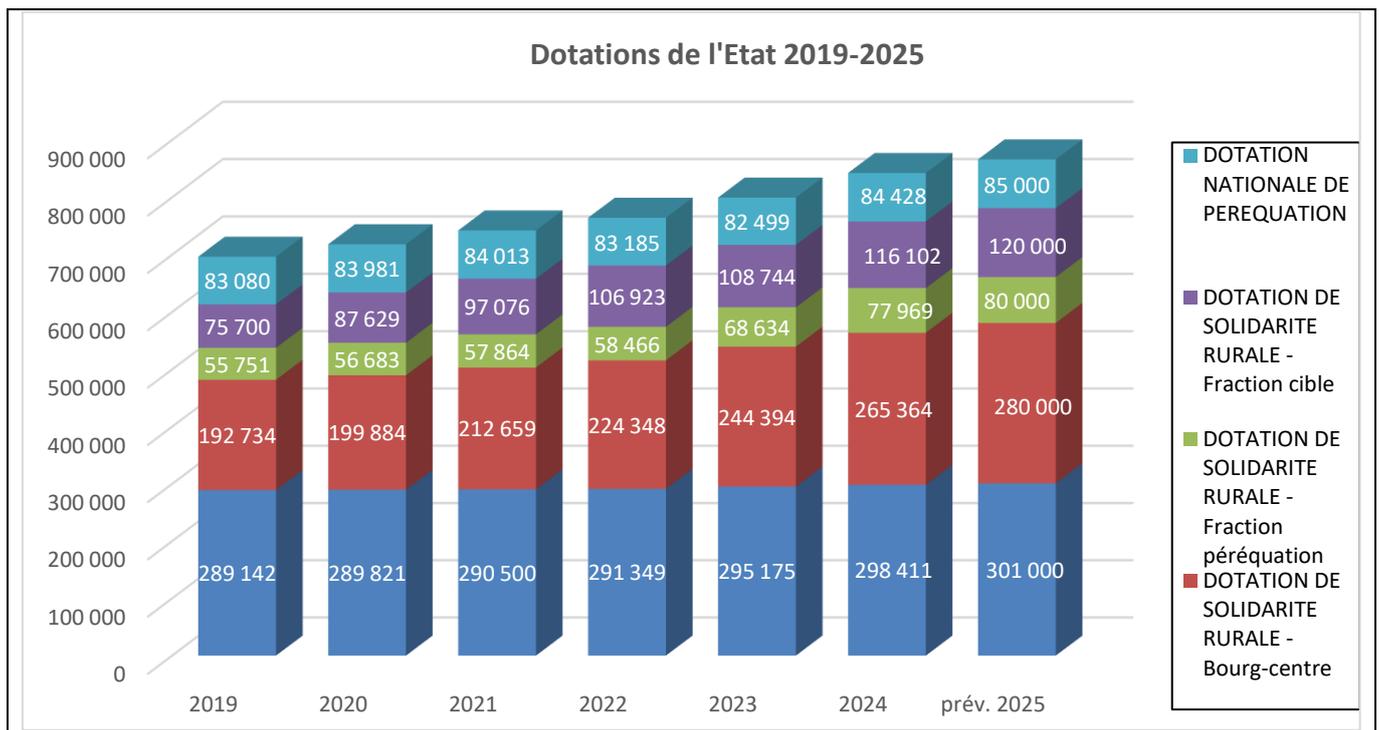
La dotation globale de fonctionnement de **866 000 €** est en **augmentation de 2,80 %** par rapport au budget 2024.

Elle se décompose comme suit :

- Dotation forfaitaire 301 000 €
- Dotation de solidarité rurale (Fraction péréquation, cible et bourg-centre) 480 000 €

La dotation nationale de péréquation représente **85 000 €** en 2025 soit une diminution de 0,71%.

Les Dotations de l'Etat ont évolué de la manière suivante :



### Les autres participations ou subventions

Elles s'élèveraient à **440 200 €** et se décomposeraient notamment en :

	Montant alloué	% BP2025 /BP2024	% BP 2025/ réel 2024
Les participations de la CAF pour les structures accueil de loisirs, périscolaire et multi-accueil	371 300 €	+6,47%	-2,05%
Les attributions de compensation TH, TF et autres	30 600 €	-10%	-9,07%
Les participations de l'Etat en lien avec le scolaire et périscolaire (TAP, tarification sociale restaurant scolaire, service minimum grève école)	29 000 €	+18,85%	-0,31%
Le FCTVA (entretien bâtiments, voirie...)	9 000 €	+25%	+26,09%
Les autres dotations de l'Etat (élections, dotation protection fonctionnelle Elu)	300 €		

**Autres produits de gestion courante 2025 : 41 640 €**

Ils correspondent aux revenus des bâtiments ou terrains loués (Cuisiniste, salles municipales, antennes relais (Free et Bouygues)

S'y ajoutent depuis le passage à la M57 les remboursements de sinistres par les assurances et remboursements de trop perçus (auparavant en produits exceptionnels).

## Atténuation de charges, remboursements 2025 : 35 000 €

Il s'agit des remboursements provenant de l'assurance du personnel ou de la CPAM (Indemnités journalières sécurité sociale) suite aux arrêts maladie ou congés maternité des agents.

Les remboursements viennent en déduction des charges de personnel car les agents en arrêt ont dû être remplacés.

## Autres recettes 2025 : 215 360 €

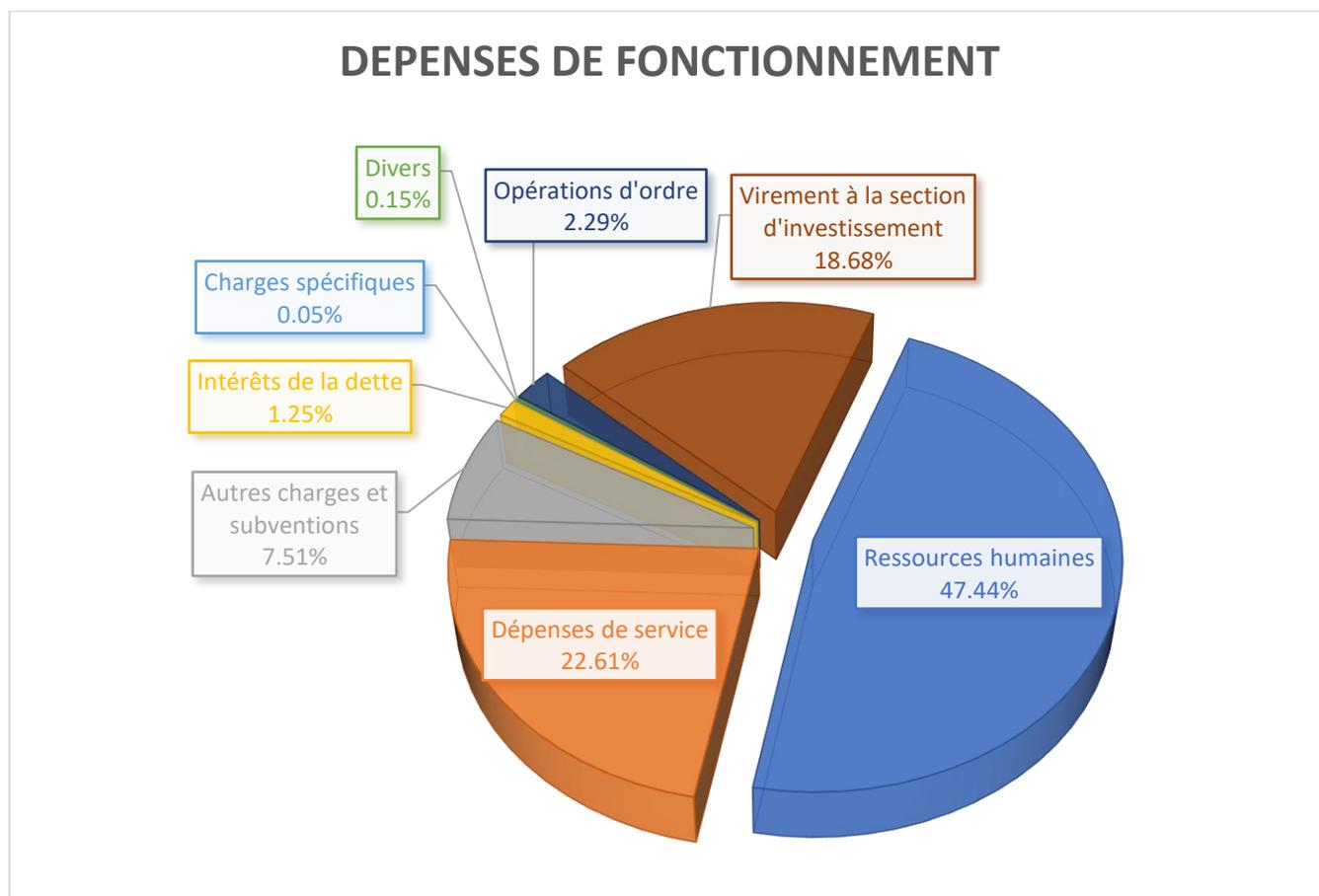
Les autres recettes concernent notamment l'inscription comptable des travaux en régie pour **10 000 €** et les amortissements des subventions d'équipement pour **5 360 €**.

La reprise du résultat de fonctionnement 2024 est constatée pour **200 000 €**.

## LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses engagées pour la réalisation des services proposés à la population (fluides – fournitures - entretiens - maintenances nécessaires au maintien du patrimoine, repas de la restauration scolaire, fournitures et prestations pour les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées, et les services extrascolaires, fêtes et cérémonies ...), frais de personnel, subventions accordées, intérêts de la dette.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent **4 148 000 euros**.



Elles se répartissent entre frais de personnel et autres charges de structures :

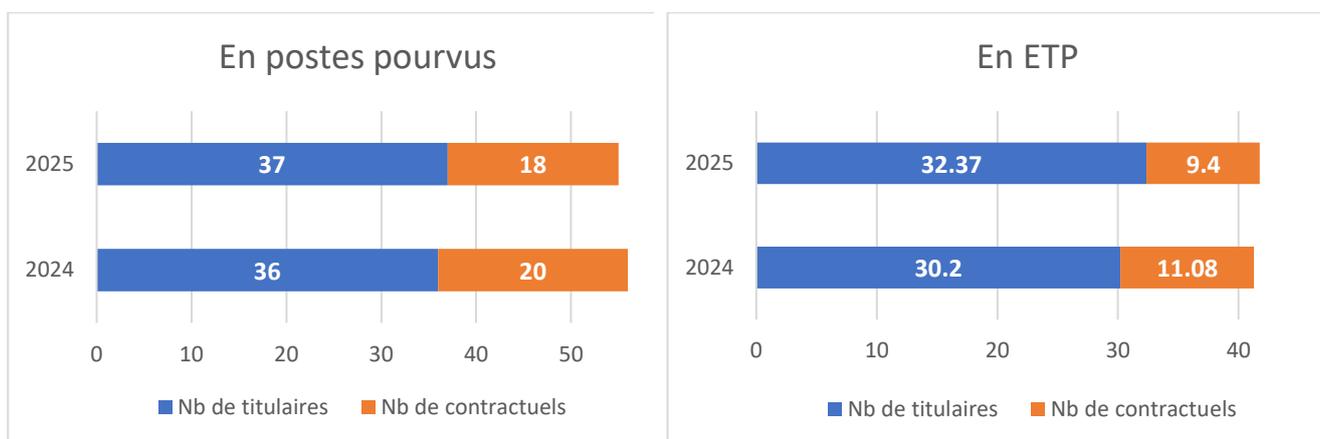
**Les charges de personnel : 1 968 000 €**

Les frais de personnel augmenteront de 4,31% par rapport au budget 2024.

**Raisons principales :**

- L'impact « glissement, vieillesse, technicité »,
- L'augmentation des taux de cotisation de l'assurance statutaire (+14 160 €)
- La non reconduction de la compensation de la hausse de 1 % du taux de cotisation CNRACL par la baisse du même montant des cotisations URSSAF pour 2024 (retour au taux de 9,88% pour 2025 au lieu de 8,88 % en 2024)
- La Protection sociale complémentaire : la participation employeur obligatoire à partir du 01/01/2025 représenterait environ 10 000 €
- L'augmentation du taux de la cotisation patronale à la CNRACL de 3 points au 01/01/2025 pendant 4 ans. Fixé jusqu'à présent à 31,65%, le taux de cotisation passe donc à 34,65% en 2025, 37,65% en 2026, 40,65% en 2027 et 43,65% en 2028,

Le nombre d'agents reste stable entre 2024 et 2025 :



**Les autres charges de structure : 1 249 700 €**

Les autres charges de structures augmentent de 0,28 % entre le budget 2024 et le budget 2025, Elles concernent :

- ❖ **938 000 € au chapitre 011** - Charges générales de fonctionnement, se répartissant en :

	Montant alloué	% BP2025 /BP2024	% BP 2025/ réel 2024
Achats et variations de stocks (énergie, alimentation, petits équipements, fournitures...)	264 930 €	-6,25%	-2,34%
Services extérieurs (locations diverses, entretien mobiliers & immobiliers, assurances, maintenance...)	516 510 €	+6,37%	+13,46%
Autres services extérieurs (honoraires, publications, frais de téléphone...)	137 600 €	-3,98%	+15,15%
Impôts et taxes (taxes foncières, redevance déchets...)	18 960 €	+3,55%	+7,04%

❖ **311 700 € au chapitre 65** - Autres charges générales et subventions accordées, concernant notamment :

	Montant alloué	% BP2025 /BP2024	% BP 2025/ réel 2024
Les dépenses sous convention avec l'O.G.E.C.	175 000 €	+0%	+0,66%
Les subventions aux associations	23 500 €	-3,89%	+3,33%
Les subventions aux organismes publics (Communes, CCAS, CCSL...)	11 850 €	-23,65%	-13,87%
Les redevances pour concessions, licences...	3 650 €	+18,12%	+19,14%
Les autres charges de gestion courante	10 000 €		

#### **Les charges financières 2025 : 52 000 €**

Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette, **en diminution de 13,64%** par rapport à 2024, compte tenu du désendettement de la commune.

Un montant de 5000 € a également été prévu en prévision du débloqué avant la fin de l'année d'un emprunt pour les travaux d'extension de l'accueil périscolaire.

#### **Autres charges spécifiques 2025 : 6 250 €**

Il s'agit des atténuations de produits (dégrèvements de TFNB – JA, TH logements vacants) pour 6000 € et des dotations aux provisions et dépréciations (250 €).

#### **Les dépenses d'ordre entre sections 2025 : 870 000 €**

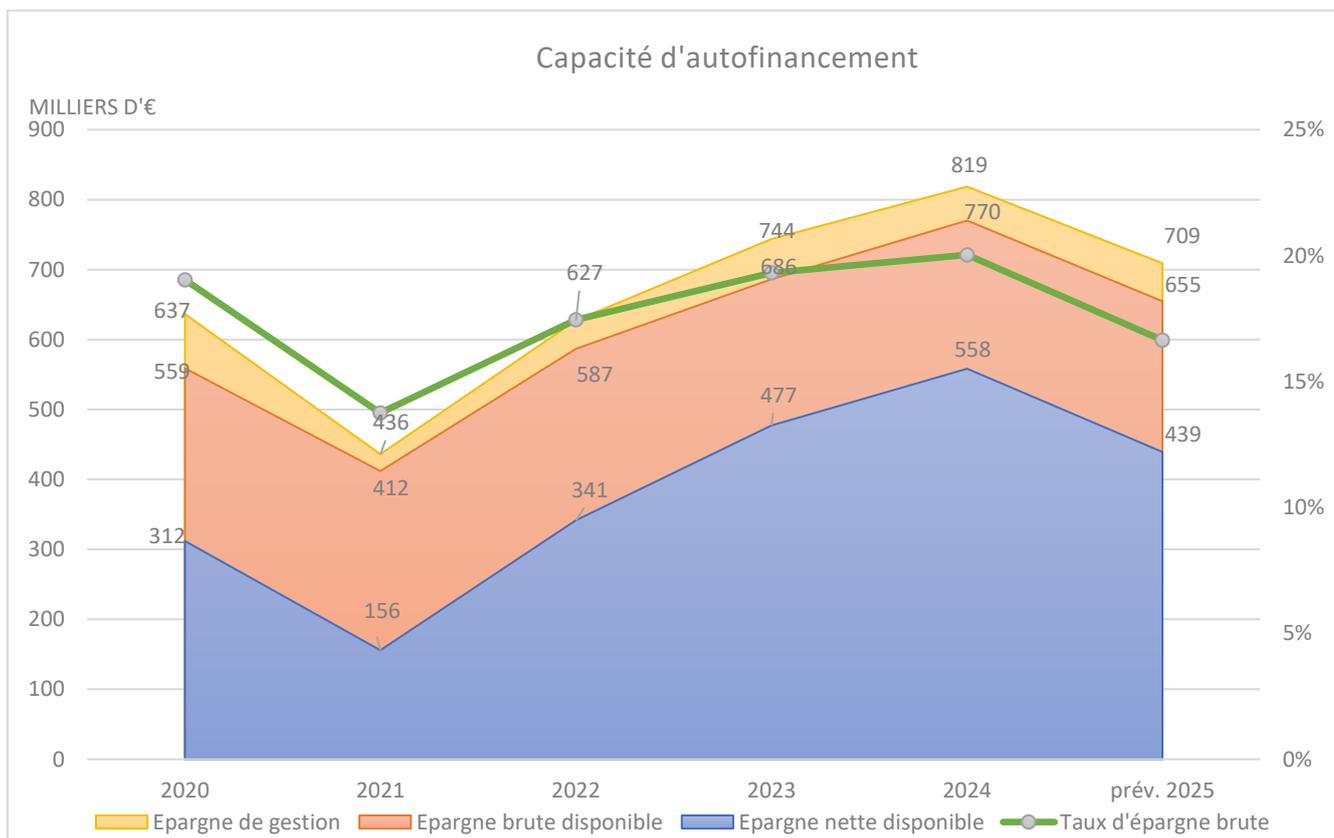
Elles sont constituées du virement d'un excédent d'exploitation de fonctionnement de **775 000 €** à la section d'investissement (autofinancement) et de la dotation aux amortissements pour **95 000 €**.

### III – AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL

L'épargne brute (appelée également capacité d'autofinancement) est la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute moins le remboursement du capital de la dette.

Le taux d'épargne de la commune restant tout à fait satisfaisant, la capacité d'autofinancement permet de ne pas recourir à l'emprunt pour financer les investissements.

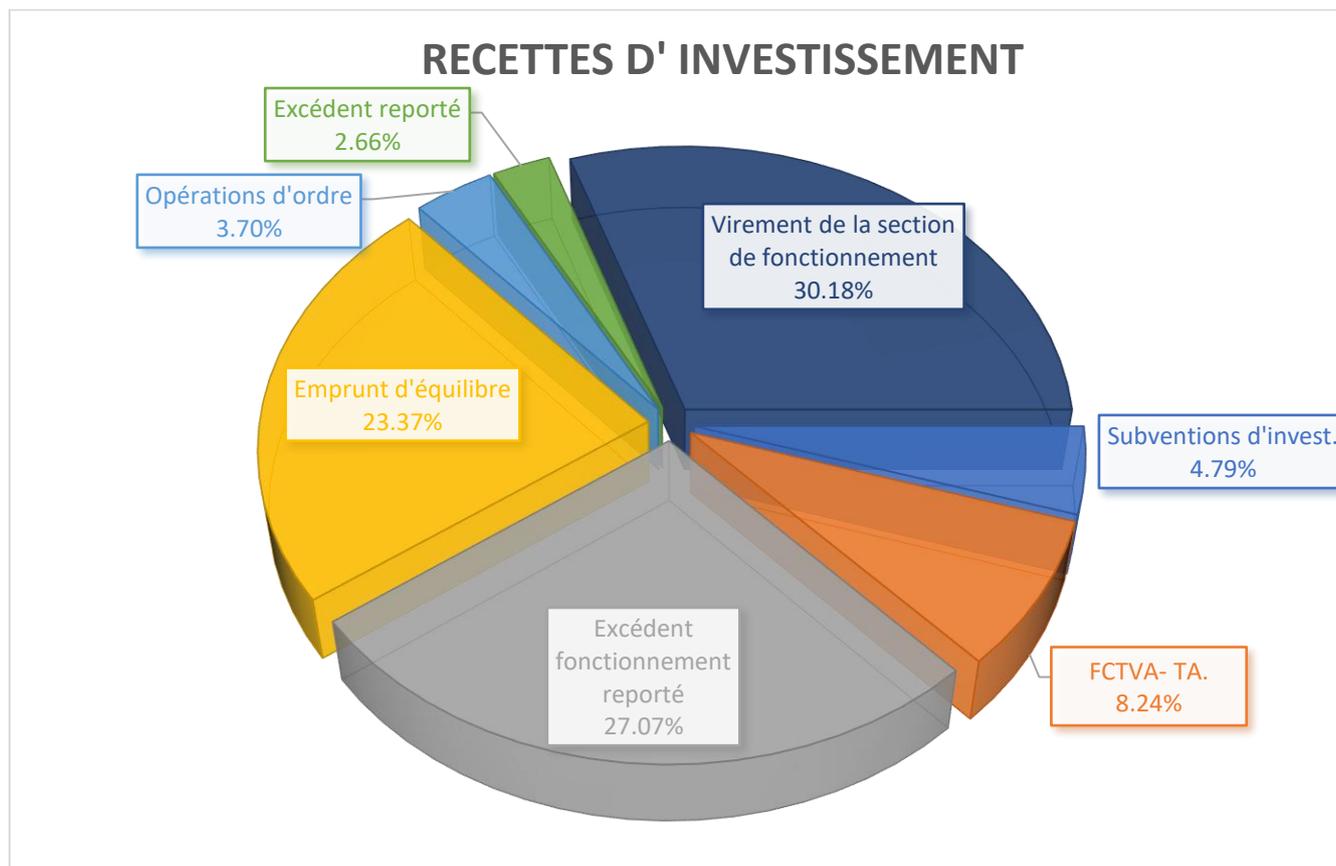


## IV - SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, et acquisition de titres de participation ou autres titres immobilisés.

Sens	Chapitre	BUDGET 2024	Réalisé 2024	Restes à réaliser 2024	Crédits 2025	TOTAL Budget 2025
<b>D</b>	16 - Emprunts et dettes assimilées	-212 000.00	-211 939.31		-215 500.00	<b>-215 500.00</b>
	20 - Immobilisations incorporelles	-140 032.17	-73 920.90	-59 715.27	-37 284.73	<b>-97 000.00</b>
	204 - Subventions d'équipement versées	-37 529.23	-27 025.44	-10 359.63	-39 480.37	<b>-49 840.00</b>
	21 - Immobilisations corporelles	-682 678.60	-178 627.58	-120 852.12	-379 647.88	<b>-500 500.00</b>
	23 - Immobilisations en cours	-1 197 290.00	-912 428.69	-29 705.72	-1 659 794.28	<b>-1 689 500.00</b>
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-19 270.00	-25 816.90		-15 360.00	<b>-15 360.00</b>
	041 - Opérations patrimoniales	-105 400.00	-105 322.00			
<b>Total D</b>		<b>-2 394 200.00</b>	<b>-1 535 079.82</b>	<b>-220 632.74</b>	<b>-2 347 067.26</b>	<b>-2 567 700.00</b>
<b>R</b>	10 - Dotations, fonds divers et réserves	723 207.18	719 213.64		906 481.98	<b>906 481.98</b>
	13 - Subventions d'investissement	113 320.00	21 457.00	123 034.00		<b>123 034.00</b>
	16 - Emprunts et dettes assimilées				600 000.00	<b>600 000.00</b>
	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 000.00	100 998.38		95 000.00	<b>95 000.00</b>
	041 - Opérations patrimoniales	105 400.00	105 322.00			
	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	656 272.82	656 272.82		68 184.02	<b>68 184.02</b>
	021 - Virement de la section de fonctionnement	704 000.00			775 000.00	<b>775 000.00</b>
024 - Produits des cessions d'immobilisations	1 000.00					
<b>Total R</b>		<b>2 394 200.00</b>	<b>1 603 263.84</b>	<b>123 034.00</b>	<b>2 444 666.00</b>	<b>2 567 700.00</b>
<b>Total général</b>			<b>68 184.02</b>	<b>-97 598.74</b>	<b>97 598.74</b>	

Elles s'élèvent à **2 567 700 €** et se répartissent ainsi :



**Le Fonds de Compensation de la T.V.A (FCTVA), la taxe d'aménagement et les réserves : 906481,98 €**

Pour le FCTVA, ces recettes sont directement liées aux dépenses d'investissement réalisées en 2024. Le montant encaissé en 2025 sera d'environ 181 474,54 €, il augmente fortement en raison notamment des travaux réalisés au centre technique municipal et la création des locaux associatifs.

La taxe d'aménagement perçue sur les constructions et extensions d'habitation (hors lotissement avec PUP) devrait s'élever à 30 000 € en 2025.

Enfin, l'affectation du résultat 2024, d'un montant de 695 007.44 €, a été constatée en excédent capitalisé (200 000 € de l'excédent de fonctionnement 2024 ont été conservés en section de fonctionnement).

**Subventions d'équipement 2025 : 123 034 €**

Pour l'exercice 2025, ces subventions à percevoir englobent :

- **Les restes à réaliser de l'année 2024 : 123 034 €**

- Solde Subvention Plan guide AMI Cœur de bourg (Département)	16 784 €
- Solde Subvention DETR pour l'extension du centre technique municipal et locaux associatifs (Etat)	70 000 €
- Solde Subvention DSIL pour l'installation de panneaux photovoltaïques + cuve récupération eaux pluviales (Etat)	26 250 €
- Fonds de concours itinéraires cyclables (RD7)	10 000 €

- **De nouvelles subventions notifiées pour l'année 2025 : 0 €**

**Recettes d'ordre 2025 : 938 184,02 €**

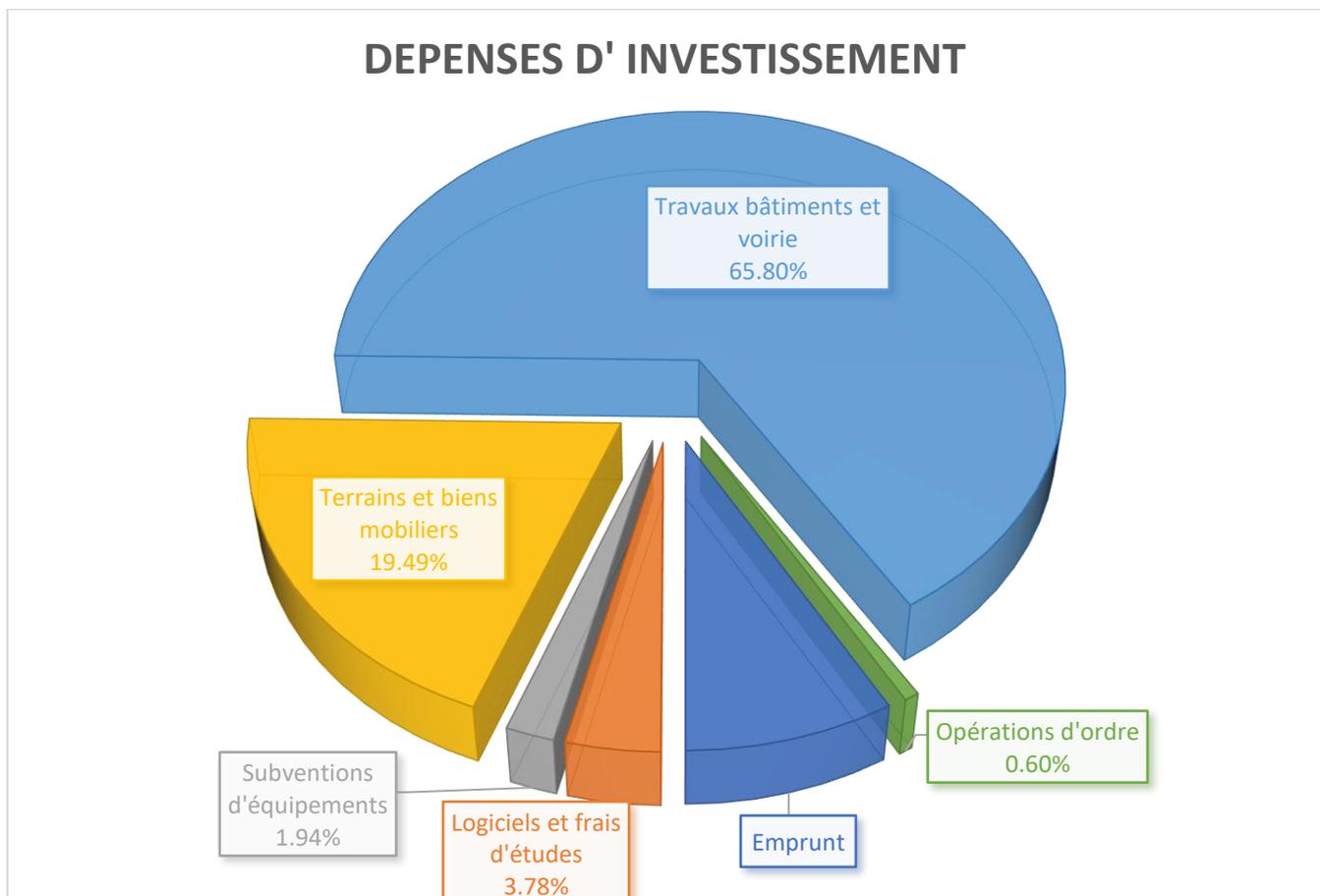
Les recettes d'ordre, en provenance de la section de fonctionnement, sont constituées, comme on l'a vu précédemment, par le virement du fonctionnement pour 775 000 € et la dotation aux amortissements pour 95000 €.

Le résultat d'investissement reporté 2024 est excédentaire pour un montant de 68 184,02 €.

## LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à **2 567 700 €** et comprennent :

- les restes à réaliser 2024 (opérations non terminées et opérations pluriannuelles),
- et de nouveaux projets d'investissements.



**Les dépenses réelles d'investissements (hors remboursement de la dette) : 2 336 840 €**

Pour l'exercice 2025, elles englobent :

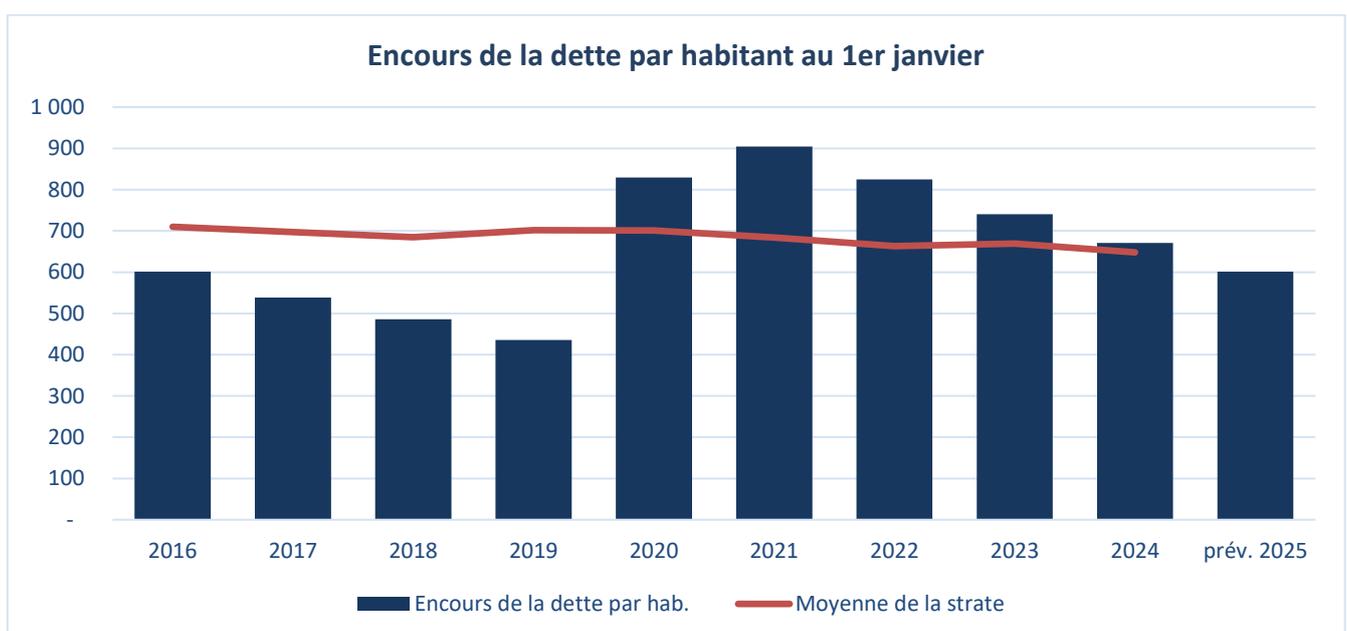
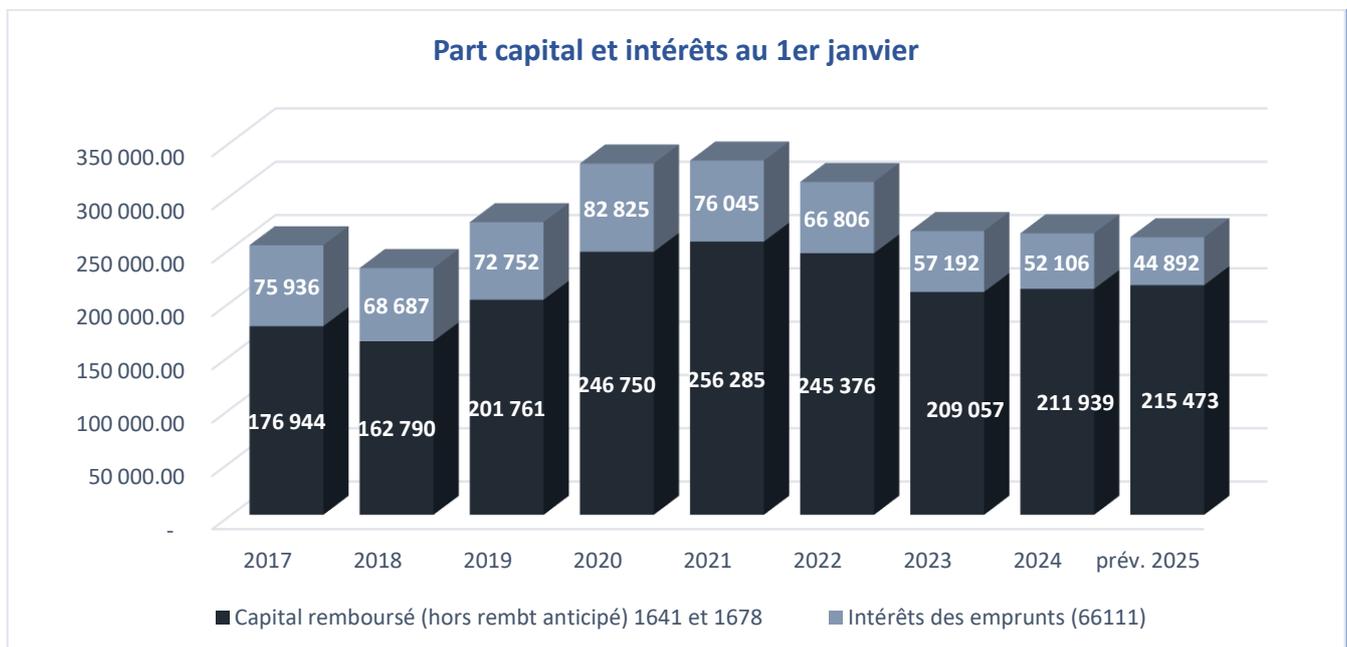
<b>- Les restes à réaliser de l'année 2024 : 220 632,74 €</b>	
- Solde élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales	24 450,82 €
- Solde plan guide secteur nord et parvis église	4 980,00 €
- Frais d'étude (faisabilité place mairie, AMO schéma directeur eaux pluviales...)	13 728,00 €
- Convention avec la chambre d'agriculture (parcelles délaissées)	17 576,45 €
- Solde des travaux TE44 (rénovation réseau éclairage public)	10 359,63 €
- Frais de géomètre, acquisitions de parcelles	39 650,00 €
- Aménagement du jardin du souvenir et ossuaire (Cimetière Sainte Anne)	20 400,00 €
- Aménagement de la scène à la salle polyvalente de loisirs	35 919,61 €
- Solde du marché d'extension du Centre technique Municipal et locaux associatifs	18 962,82 €
- Solde travaux de voirie sur RD7	1 002,24 €
- Travaux de réhabilitation du local poubelle du restaurant scolaire et autres	8 720,66 €
- Matériels techniques, de voirie	5 533,99 €
- Matériels divers (téléphonie, rayonnage CTM et archives)	19 348,52 €
<b>- De nouvelles immobilisations incorporelles : 37 284,73 €</b>	
- Etudes et maîtrise d'œuvre pour l'opération chemin du moulin	24 984,73 €
- AMO pour remise aux normes du bâtiment existant du CTM	4 200 €
- Logiciels	8 100 €
<b>- De nouvelles subventions d'équipements : 39 480,37 €</b>	
- Reversement de la taxe d'aménagement perçue dans les zones économiques	4 980,37 €
- Rénovation de l'éclairage public (rues des Burgarauds et la Rochelle ; Cognardière)	34 500 €
<b>- De nouvelles immobilisations corporelles : 379 647,88 €</b>	
- Acquisition de terrains (réserves foncières)	177 737,88 €
- Cimetières (reprise de concessions et terrassement jardin du souvenir)	15 800 €
- Aménagement du chemin des Gohaux	23 100 €
- Relamping partiel du terrain stabilisé et pare-ballons	10 830 €
- Aménagement de terrains (site Sainte Anne, aire de jeux rue P Mérimée)	17 000 €
- Installations de constructions (Remplacement des chaudières au restaurant scolaire, remise aux normes électriques centre Héloïse pour accueil périscolaire provisoire...)	57 000 €
- Installations de voirie et extension de réseaux d'eaux pluviales	41 180 €
- Matériel informatique et téléphonie pour l'école et les services	10 520 €
- Mobilier école, mairie	4 800 €
- Matériels divers (Équipements ST, extincteurs, périscolaire, sèche-linge multi accueil...)	21 680 €

- **De nouveaux travaux d'aménagement : 1 659 794,28 €**

- Travaux d'extension de l'accueil périscolaire (AP/CP)	971 000 €
- Démarrage des travaux de réhabilitation de l'école Astrolabe (AP/CP)	560 900 €
- Remise aux normes du bâtiment existant du CTM et autres travaux	54 400 €
- Maîtrise d'œuvre espace jeunes	30 000 €
- Réfection salle multiculturelle	8 500 €
- Travaux de voirie (aménagement de sécurité devant église, Ralentisseurs..)	34 994,28 €

**Le remboursement de la dette en capital 2025 : 215 500 €**

Le remboursement de la dette en capital s'est élevé à 215 500 €.



## Dépenses d'ordre 2025 : 15 360 €

Elles concernent les travaux en régie estimés à **10 000 €** et l'amortissement des subventions d'équipements (5 360 €).

## V - LE BUDGET CONSOLIDÉ

La section de fonctionnement et d'investissement du budget 2025 du CCAS s'équilibre à **4 500 €**.

	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Budget général	4 148 000	4 148 000	2 567 700	2 567 700	<b>6 715 700</b>	<b>6 715 700</b>
CCAS	4 500	4 500	0	0	<b>4 500</b>	<b>4 500</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 152 500</b>	<b>4 152 500</b>	<b>2 567 700</b>	<b>2 567 700</b>	<b>6 720 200</b>	<b>6 720 200</b>